



Conseil d'administration

332^e session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/HL/PV

Section de haut niveau

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

HL

PROCÈS-VERBAUX

Section de haut niveau

Table des matières

	<i>Page</i>
Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation	1
Première question à l'ordre du jour	
Réforme du système des Nations Unies: incidences pour l'OIT (document GB.332/HL/1) ..	1
Segment d'orientation stratégique	18
Deuxième question à l'ordre du jour	
Le travail décent au service du développement durable (document GB.332/HL/2)	18

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Première question à l'ordre du jour

Réforme du système des Nations Unies: incidences pour l'OIT (document [GB.332/HL/1](#))

1. *Le Président* souhaite la bienvenue à M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Il rappelle que d'intenses négociations se tiennent à New York en vue de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2018, d'une résolution sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui aura des incidences pour l'OIT. Le dialogue de haut niveau au sein de l'OIT intervient au bon moment, puisqu'il s'agit plus que probablement de la seule occasion que les mandants auront d'examiner les propositions du Secrétaire général de l'ONU – présentées dans son rapport de décembre 2017 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement – sous l'angle du monde du travail et de partager leurs vues avec la Vice-Secrétaire générale avant l'adoption de la résolution, dont le Conseil d'administration sera ensuite saisi pour décision. Le rapport sur les travaux du groupe de travail sera présenté au Conseil d'administration (document GB.332/INS/13) et le Président dit espérer que les commentaires des mandants contenus dans ce document tripartite seront utiles pour les négociations sur la réforme qui se tiennent à New York. Le Bureau continuera de suivre ces négociations et fournira les informations et l'aide que les Etats Membres lui demanderont.
2. *Le Directeur général* salue chaleureusement M^{me} Mohammed et affirme que l'OIT juge encourageante la possibilité d'engager avec elle un dialogue sur les propositions de réforme formulées par le Secrétaire général. L'OIT est consciente de l'élan vigoureux en faveur de la réforme des Nations Unies au sein des Etats membres et approuve sans réserve l'objectif de leur apporter un soutien plus intégré, plus efficace et plus transparent pour les aider à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le BIT doit tirer le plus grand parti possible de ce débat afin de mieux comprendre cette réforme, de pousser la réflexion à ce sujet et de préparer le travail du Conseil d'administration, qui devra prendre des décisions à la lumière de la résolution à venir de l'Assemblée générale. Il a fait œuvre de pionnier en alignant ses activités sur la mise en œuvre du Programme 2030, et son programme et budget pour 2018-19 établit explicitement et concrètement des liens entre ses résultats stratégiques et les objectifs de développement durable (ODD). Le Directeur général ne doute pas que le dialogue nourrira et renforcera cet engagement et aidera l'OIT à se concentrer plus précisément sur ce que signifie cette réforme pour l'institution spécialisée qu'elle est, avec ses mandants tripartites, ses propres structures de gouvernance, son caractère normatif intrinsèque et ses responsabilités telles que définies dans sa Constitution.
3. *La Vice-Secrétaire générale de l'ONU* se félicite de cette possibilité de dialoguer avec le BIT sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement et d'entendre les commentaires, les idées et les préoccupations suscités. En tant qu'acteur du système des Nations Unies, l'OIT a démontré son engagement à l'égard de l'approche systémique. Notant que l'ONU respecte les mandats des institutions spécialisées et que sa loyauté à l'égard de ces mandats est essentielle pour le succès de la réforme, l'oratrice fait observer que l'alignement du mandat de l'OIT sur le Programme 2030 témoigne de l'engagement dont l'Organisation fait preuve depuis quelques années envers les ODD.

4. La réforme du système des Nations Unies pour le développement est une réponse d'ordre social, économique et environnemental qui doit être adaptée aux objectifs poursuivis. Les piliers sur lesquels elle repose sont la gouvernance et des institutions et des partenariats solides. Sur ce dernier aspect, l'ONU pourrait tirer des leçons de l'OIT.
5. L'oratrice rappelle que, comme suite à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Secrétaire général a présenté en juin 2017 un premier rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Au cours du deuxième semestre de 2017, il a lancé une consultation ambitieuse associant les Etats membres, les organismes de l'ONU et d'autres parties prenantes en vue d'élaborer une réponse plus étayée et réaliste à la question de savoir comment atteindre les ODD. Alors que la plupart des parties prenantes ont cru s'atteler à la réalisation des ODD, puisqu'elles peuvent faire un lien entre leur mandat ou leurs initiatives et une cible des ODD, en réalité ce sont les objectifs du Millénaire pour le développement qu'elles continuent de mettre en œuvre.
6. Le deuxième rapport du Secrétaire général, présenté en décembre 2017, propose sept grands axes de transformation, parmi lesquels le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Les gouvernements sont les principaux bénéficiaires des investissements dans ces domaines, mais les travailleurs, les employeurs et les autres partenaires ne sont pas exclus. Les approches régionales, et notamment le fait de reconnaître qu'il n'existe pas de solution unique, sont un autre aspect essentiel. Il est important de voir comment le Conseil économique et social (ECOSOC) pourrait être plus réactif et pertinent à cet égard, d'où la proposition que les activités opérationnelles de développement de l'ECOSOC deviennent une plate-forme pour la responsabilité et la transparence, et par ailleurs s'adaptent aux besoins des partenaires au niveau des pays.
7. Autre élément important: le pacte de financement entre le système des Nations Unies pour le développement et les Etats membres, qui réduira la fragmentation et renforcera la cohérence et la prévisibilité du financement du système pour le développement. A terme, il faudrait doubler le financement de base et réduire la préaffectation des ressources autres que les ressources de base. Il faudrait prévoir un mode de paiement prévisible et autonome pour le système des coordonnateurs résidents, puisque celui-ci fait le lien entre le GNUD et les événements au niveau des pays. Il faudrait redéfinir les partenariats de sorte que l'ONU puisse exploiter, obtenir et faciliter de meilleurs résultats dans les pays.
8. S'agissant de la suite, les négociations et consultations se poursuivront jusqu'à la mi-avril. Une équipe de transition, incluant des représentants des institutions spécialisées, sera en place pour la mise en œuvre des réformes.
9. Le Secrétaire général a restructuré le GNUD et l'a placé sous la présidence de l'oratrice. Le vice-président – l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – est chargé de la coordination des opérations du GNUD. Plusieurs groupes examinent différentes questions sur les aspects normatifs et opérationnels de l'élaboration des politiques, concernant les droits de l'homme, les questions relatives au travail, la santé et l'éducation. Contrairement à ce que craignent de nombreux Etats membres, les aspects normatifs ne se limitent pas à la gouvernance.
10. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sera pour les gouvernements et toutes les autres parties prenantes un outil essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030.

11. De nombreux acteurs ont participé aux événements des quatre dernières années, et l'ONU veut croire qu'elle peut affirmer sans crainte qu'elle a embarqué tout le monde dans ce voyage, sans laisser personne de côté, pour tous les aspects liés à la mise en œuvre du Programme 2030.
12. *Le porte-parole du groupe des employeurs* déclare que son groupe accueille favorablement l'audacieuse initiative du Secrétaire général qui vise à réformer le système des Nations Unies pour le développement en vue d'en renforcer l'efficacité et la cohérence et d'améliorer la responsabilisation. L'OIT devrait se montrer tout aussi audacieuse et souligner sa nature unique lorsqu'elle examine les incidences de la réforme et se demande si elle doit y participer, et comment. Le document du Bureau a facilité la compréhension des propositions de réforme, mais le groupe des employeurs aurait souhaité une analyse plus détaillée des incidences potentielles pour l'OIT et ses mandants. Le paquet de réformes proposé offre des perspectives enthousiasmantes, parmi lesquelles la possibilité d'un plus grand rayonnement, grâce au pouvoir de mobilisation de l'ONU. Il est l'occasion aussi de démontrer l'utilité d'un modèle tripartite à un public plus large et permettra à l'ONU de voir l'économie réelle par le prisme des organisations d'employeurs et de travailleurs. Au niveau des pays, ces réformes pourraient créer de nouveaux moyens de faire entendre la voix des administrations du travail, des employeurs et des travailleurs. En outre, ce paquet de réformes offre la possibilité d'améliorer la cohérence du système et de répondre aux préoccupations de longue date liées à la fragmentation et au chevauchement des efforts.
13. S'agissant des défis, le travail accompli par le Bureau et le Directeur général pour aider à l'élaboration du paquet de réformes est apprécié, mais le BIT doit se montrer plus proactif dans le façonnage de la réforme, de sorte que son rôle et sa pertinence s'en trouvent renforcés et non affaiblis. Le groupe des employeurs souscrit à l'idée de réaligner le système des Nations Unies pour le développement en vue de la réalisation du Programme 2030, qui devrait offrir un cadre opérationnel et de responsabilisation coordonné et plus cohérent. Cet alignement offre en outre des possibilités s'agissant des sources et des mécanismes de financement.
14. La question de savoir comment la structure tripartite de l'OIT peut être prise en considération est fondamentale, étant donné que les partenaires sociaux ont un pouvoir en matière de gouvernance et de prise de décisions. Le mandat spécial de l'OIT ne doit pas être mis en péril par inadvertance, et les résultats collectifs ne devraient pas amoindrir le rôle des différentes institutions.
15. Une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies qui joueraient un rôle plus fort dans les PNUAD pourrait renforcer la cohérence et la coordination des activités de développement menées par l'ONU au niveau des pays, mais l'issue pour le BIT dépendra de la façon dont les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) seront prises en considération dans les PNUAD. Il conviendrait d'examiner avec soin l'alignement entre les PPTD et les PNUAD. Le BIT aura besoin d'espace pour s'acquitter de la partie de son mandat qui sort du champ d'application du PNUAD et pour travailler avec les partenaires sociaux et entreprendre des activités normatives et de contrôle. Il faudrait renforcer les PPTD afin d'améliorer constamment la qualité et l'appropriation par les mandants et aussi de contribuer aux programmes nationaux de développement. Notant que les PNUAD seront conçus de façon plus participative, le porte-parole du groupe des employeurs nourrit l'espoir qu'ils permettront aux partenaires sociaux de jouer un rôle représentatif et d'être une force positive dans le développement national. Il appelle le Bureau à lancer un programme ciblé de renforcement des capacités à l'intention des mandants afin de leur permettre d'assumer ce rôle.

16. En ce qui concerne la redynamisation du système des coordonnateurs résidents, il est essentiel de s'assurer que ces coordonnateurs comprennent en profondeur les mandats et fonctions spécifiques des différentes institutions. Les contacts entre les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies donneront l'occasion de faire participer les partenaires sociaux au dialogue, ce qui leur permettra de peser davantage sur le programme de développement. Toutefois, il faut en faire plus pour promouvoir le rôle des partenaires sociaux dans les activités des autres institutions des Nations Unies. Notant que la composition des équipes de pays des Nations Unies dépendra des compétences spécifiques requises pour répondre aux besoins et aux priorités du pays, l'intervenante indique que les liens entre les PNUAD et les PPTD seront d'une importance primordiale s'agissant de déterminer le rôle du BIT dans ce contexte.
17. Plusieurs éléments du rapport du Secrétaire général préoccupent les employeurs. Les partenariats à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 dans le secteur privé devraient tenir compte des voix qui s'expriment dans les organisations d'entreprises et d'employeurs. Il convient de clarifier le rôle du Bureau des Nations Unies pour les partenariats, point d'accès mondial pour les partenariats au sein de l'ONU, s'agissant des contacts avec les donateurs publics et privés et de la coordination à l'échelle du système. Le porte-parole des employeurs demande quel rôle est envisagé pour le Pacte mondial des Nations Unies – qui n'est pas une organisation d'entreprises et ne porte donc pas la voix des entreprises – dans la gestion des partenariats avec le secteur privé, et comment les équipes de pays des Nations Unies travailleront avec les organisations d'entreprises représentatives en vue de la planification et de la mise en œuvre des PNUAD. Il faudrait veiller à ce que la rationalisation de l'approche systémique des partenariats ne crée pas des obligations supplémentaires et n'entre pas en conflit avec la politique de l'OIT relative aux partenariats public-privé. Il serait utile que les politiques des Nations Unies n'excluent pas les partenariats avec des entreprises dont les activités sont légales.
18. Enfin, le groupe des employeurs souscrit à la vision axée sur les résultats exprimée par le Secrétaire général dans son rapport et à sa volonté d'améliorer la qualité des ressources préaffectées. Toutefois, il serait nécessaire de clarifier l'ensemble des incidences financières de la réforme, et notamment d'expliquer comment les augmentations à court terme se traduiront par des économies sur le long terme. Le groupe des employeurs attend avec intérêt de pouvoir débattre de la résolution à venir des Nations Unies lors d'une session ultérieure du Conseil d'administration.
19. *La porte-parole du groupe des travailleurs*, notant que son groupe souscrit pleinement au Programme 2030, soutient que tout processus de réforme devrait reconnaître et respecter les éléments suivants: le caractère unique de l'OIT, défini par sa structure de gouvernance tripartite et son mandat normatif, et notamment son système de contrôle; la nécessité de poursuivre les financements et les programmes spécifiques sur les droits au travail et le monde du travail, y compris la coopération pour le développement; et la capacité de l'OIT d'exercer son mandat par l'intermédiaire de ses bureaux de pays et de ses bureaux régionaux. S'inquiétant des incidences de la réforme sur la gouvernance tripartite et le mandat normatif de l'OIT, l'intervenante demande que l'on précise comment le mandat normatif de chaque institution spécialisée sera reconnu dans le processus décisionnel. Notant que les bureaux de pays et les programmes de coopération pour le développement de l'OIT sont souvent créés en application de décisions tripartites et sont parfois étroitement liés aux mécanismes de contrôle de l'OIT, l'intervenante demande quelles mesures seront prises pour veiller à ce que l'OIT puisse continuer d'exercer son mandat normatif compte tenu de la rationalisation des bureaux de pays des Nations Unies et de l'alignement avec les PNUAD.
20. Vu le manque de clarté concernant le rôle des syndicats dans les PNUAD et l'absence de référence à une prise de décisions tripartite s'agissant des priorités pour les équipes de pays des Nations Unies, l'intervenante demande quelles mesures les coordonnateurs résidents

sont censés prendre pour reconnaître et soutenir pleinement la participation des organisations de travailleurs à ces décisions. Les syndicats devraient être considérés comme des acteurs spécifiques distincts de la société civile, et devraient être consultés séparément. L'intervenante demande à la Vice-Secrétaire générale de donner des exemples de consultations tripartites sur ces questions au niveau national et d'expliquer au Conseil d'administration comment le caractère et le contenu tripartites des PPTD seront préservés et comment la cohérence avec les PNUAD sera garantie.

21. Des informations plus détaillées sont nécessaires concernant les incidences budgétaires de la mise en commun des fonctions administratives et des services internes. L'intervenante partage les préoccupations exprimées dans le document GB.332/HL/1 concernant les incidences sur les activités de l'OIT qu'aura la proposition consistant à regrouper le personnel sur place par groupe de résultats du PNUAD plutôt que par institution. Elle demande ce qui sera fait pour garantir que les mandants de l'OIT – et en particulier les syndicats – ont accès aux locaux communs et pour veiller à ce que l'OIT ait la capacité de mener à bien ses activités – en particulier ses activités normatives.
22. Il faudrait aussi détailler les mesures prévues pour garantir que les coordonnateurs résidents comprennent parfaitement le mandat et la structure de gouvernance de l'OIT et les relations professionnelles dans le monde du travail. Les projets de double structure hiérarchique pour les membres du personnel des équipes de pays des Nations Unies suscitent des inquiétudes quant aux conséquences de ce dédoublement pour l'indépendance et la responsabilité de l'OIT. Les aspects du travail décent couverts par le Programme 2030 sont une source de chevauchements potentiellement importants. Il faudrait préciser comment ces conflits seront gérés.
23. Le groupe des travailleurs s'inquiète de ce que les partenariats pour le Programme 2030 sont tournés vers les entreprises et ne tiennent pas compte de l'importance des mandants tripartites au niveau des pays en tant que partenaires. La Chambre de commerce internationale s'est vu accorder le statut d'observateur, statut dont ne bénéficie aucun syndicat ni aucune organisation de la société civile. Le BIT exige que les partenariats public-privé soient conformes à ses principes et à ses valeurs et que les entreprises privées qui souhaitent financer ses activités aient un bon bilan en matière de travail décent. L'intervenante demande comment le respect de ces principes sera garanti dans les partenariats promus par l'ONU. En ce qui concerne les partenariats avec les institutions financières internationales, vu que le FMI donne des avis sur les politiques qui visent à affaiblir la législation du travail et la protection sociale, alors que les normes de l'OIT préconisent une protection sociale universelle, l'intervenante demande ce qui sera fait pour préserver l'approche fondée sur les droits qui est au cœur du Programme 2030 et du mandat de l'OIT. Le Pacte mondial n'est pas une norme suffisante ou adaptée pour le dialogue avec le secteur privé, et le Conseil d'administration devrait superviser sa révision, dans la mesure où les processus en jeu touchent à des éléments du mandat de l'OIT. Il faudrait également envisager d'autres mécanismes pour la surveillance des partenariats avec le secteur privé. Le groupe des travailleurs est fermement opposé à l'idée de donner au Pacte mondial un rôle central dans un point d'accès mondial pour les partenariats au sein de l'ONU.
24. La porte-parole du groupe des travailleurs demande si est réalisable la proposition que chaque institution soit tenue d'allouer 15 pour cent des ressources autres que les ressources de base à des activités conjointes, point qui, croit-elle comprendre, devrait figurer dans les accords de financement conclus entre l'OIT et ses partenaires. En outre, elle souhaite savoir si les Etats membres de l'ONU se sont dits prêts à accroître de 30 pour cent les ressources allouées aux différentes institutions au cours des cinq prochaines années, comme proposé.

25. L'OIT devrait sortir renforcée, et non affaiblie, de la réforme des Nations Unies. Le mandat de l'Organisation repose sur un principe consacré, à savoir que la paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale, ce dont il importe de tenir compte. De même, la contribution spéciale que l'OIT pourrait apporter au dispositif de paix et de sécurité de l'ONU devrait être reconnue. Une meilleure cohésion au sein du système des Nations Unies serait certes bénéfique, mais la place spéciale que l'OIT occupe dans ce système mérite d'être préservée.
26. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, un représentant du gouvernement du Rwanda note que la réforme du système des Nations Unies sera porteuse de défis et de perspectives pour l'OIT. Le Bureau devrait s'assurer que les points de vue des mandants sont pris en considération dans le processus de réforme et veiller aux incidences de cette réforme sur les fonctions normatives et les activités opérationnelles de l'OIT, afin d'apporter aux pays plus d'efficacité, plus de cohérence et d'appui en vue de la réalisation du Programme 2030. Le rôle des coordonnateurs résidents devrait être explicité en vue d'alléger la charge de travail pour les partenaires nationaux. Il faudrait appliquer strictement le principe directeur de la résolution sur l'examen quadriennal complet afin d'améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité de ce système s'agissant des difficultés qui se posent au niveau national en matière de développement. Bien que le pacte de financement proposé soit censé renforcer la confiance et la transparence, des directives claires sont nécessaires sur les rôles et les responsabilités du Bureau des Nations Unies pour les partenariats et des coordonnateurs résidents à l'égard des autres partenaires, y compris les institutions financières internationales. L'action pour plus de cohésion dans l'approche visant à aider les équipes de pays à mener à bien leurs activités sur le terrain est appréciée, surtout pour les pays pilotes «Unis dans l'action». Le système des Nations Unies pour le développement devrait viser un appui intégré en matière de politiques et de normes, de renforcement des capacités et d'exploitation des partenariats et de l'appui pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le fait que le BIT soit disposé à soumettre ses progrès à l'examen d'instituts de recherche et de formation, avec un accent sur le renforcement des capacités nationales pour les ODD, est apprécié. Préciser le rôle du PNUD et séparer la fonction de coordonnateur résident de celle de représentant du PNUD devraient permettre de clarifier la répartition des tâches, de fournir un appui intégré et de maximiser les résultats. On pourrait générer des synergies supplémentaires eu égard au rôle des coordonnateurs nationaux pour les PPTD et à leurs relations avec les mandants nationaux. L'élaboration de politiques et de stratégies aux fins d'une gestion transparente et axée sur les résultats contribuerait sensiblement à améliorer les évaluations de pays et l'objectivité des décisions. Le Secrétaire général devrait affiner les modalités de la réforme en collaboration avec l'OIT et les autres institutions spécialisées, tout en faisant attention au financement des activités opérationnelles pour le développement afin de permettre aux pays d'atteindre les ODD.
27. L'intervenant demande comment la stratégie et la gestion axée sur les résultats permettront de mettre davantage l'accent sur l'appui fourni en amont dans la procédure nationale de planification et de mise en œuvre, le renforcement des capacités, les avis de grande qualité et l'expertise technique fondée sur les pratiques optimales. Il demande aussi comment la réforme en cours garantira que l'OIT exécute pleinement son mandat constitutionnel aux niveaux mondial, régional et national, et laquelle des composantes de l'approche «Unis dans l'action» est la plus fructueuse. Il conviendrait de donner des détails sur les difficultés rencontrées pour les autres composantes.
28. *S'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC)*, une représentante du gouvernement de l'Australie note que le programme de réforme présente de nombreux avantages pour le BIT, en particulier celui de favoriser la promotion et la réalisation de l'Agenda du travail décent, ce qui aidera le BIT à toucher un public plus large et à ancrer son programme normatif. Elle demande des informations plus détaillées sur la façon dont le cadre de développement et le système des coordonnateurs résidents tiendront compte de la

structure tripartite unique de l'OIT. Elargir la base de donateurs serait certes favorable à la responsabilité et à la durabilité, mais les réformes du financement doivent être durables pour toutes les institutions concernées. Un surcroît d'informations serait apprécié sur le pacte de financement, sur les incidences des réformes aux niveaux régional et national et sur les possibilités de promouvoir la coopération pour le développement dans l'ensemble du système des Nations Unies.

29. *S'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)*, un représentant du gouvernement du Paraguay dit soutenir le processus de réforme et félicite l'OIT pour sa participation aux consultations de haut niveau, notamment celles du Comité de haut niveau sur la gestion et du GNUD. Mieux comprendre les liens entre les ODD permettrait d'optimiser les activités sur le terrain. L'intervenant salue les efforts déployés en vue de renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour le développement et pose plusieurs questions: dans quelle mesure le BIT sera-t-il capable de fournir l'assistance technique aux mandants? Comment les structures régionales de l'OIT seront-elles modifiées? Quels effets les changements apportés au Bureau des Nations Unies pour les partenariats auront-ils sur les partenariats existants qui font avancer l'Agenda du travail décent? Le nouveau pacte de financement entraînera-t-il l'accroissement ou la réduction des fonds consacrés aux activités pour le travail décent? Comment les mandants tripartites nationaux seront-ils intégrés dans les procédures de travail sous la direction du coordonnateur résident? Comment les priorités pour les PPTD seront-elles déterminées et inscrites dans les PNUAD? Le BIT sera-t-il en mesure d'accroître les ressources autres que les ressources de base allouées à des activités conjointes? La relation entre le Conseil d'administration et l'ECOSOC, dans le contexte de l'accord de 1946 entre l'ONU et l'OIT, sera-t-elle modifiée d'une quelconque façon? Le rapport du Président devrait traduire les vues exprimées par les mandants et constituer la base de la contribution du Directeur général aux discussions ultérieures.
30. *S'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM)*, une représentante du gouvernement de la France appelle le Bureau à encourager un dialogue constructif sur la réforme des Nations Unies au sein du Conseil d'administration et avec les autres institutions spécialisées, les fonds et les programmes. Le groupe des PIEM soutient le Programme 2030 en tant que cadre pour la croissance inclusive, ainsi que l'objectif global d'améliorer la cohérence du système et de répondre aux préoccupations liées à la fragmentation et au chevauchement des efforts, en particulier au niveau des pays. L'OIT devrait s'engager activement dans les discussions sur la réforme des Nations Unies afin de veiller à ce que ses spécificités soient prises en compte. Le tripartisme devrait jouer un rôle important dans les PNUAD, ce qui serait en accord avec le Programme 2030, qui appelle à la conclusion de partenariats multipartites. La Vice-Secrétaire générale devrait expliquer le rôle que jouera le tripartisme dans la réforme des Nations Unies et comment l'expérience de l'OIT en matière de discussions tripartites sera prise en compte. Au sujet des lacunes et des chevauchements reconnus parmi les activités des Nations Unies dans la mise en œuvre des ODD, l'intervenante demande comment le BIT est censé contribuer à y remédier. Elle indique qu'un complément d'informations sur la façon dont le BIT et les coordonnateurs résidents pourront assurer le respect, la promotion et la mise en œuvre des normes internationales du travail au sein des équipes de pays et des PNUAD serait bienvenu.
31. *S'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres*, un représentant de la délégation de l'UE auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève indique que les pays ci-après s'associent à sa déclaration: ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Albanie, Bosnie-Herzégovine et Géorgie. L'UE et ses Etats membres souscrivent pleinement aux principes directeurs du programme de réforme et à l'utilisation d'un document stratégique unique – le PNUAD – pour guider les activités des Nations Unies pour le développement dans les pays. Il faut définir les priorités et répartir les tâches en fonction des compétences

et des avantages comparatifs de chaque organisation. Trois aspects du mandat de l'OIT devraient être pris en considération: la structure tripartite de l'Organisation, son activité normative et son système de contrôle. Ces deux derniers aspects ne concernent pas uniquement les pays dotés d'un PNUAD. L'intervenant souhaite savoir ce qui sera fait pour garantir que, lorsqu'un PNUAD est en place, l'action des Nations Unies tient compte tant des activités opérationnelles que des activités normatives. Vu les consultations qu'il est proposé de mener avec les partenaires sociaux lors de l'élaboration des PNUAD, et l'expérience de l'OIT en matière de tripartisme, l'intervenant demande à la Vice-Secrétaire générale quelle est la meilleure façon, selon elle, de veiller à ce que ces consultations, qui nécessitent une attention particulière, soient ancrées dans les institutions.

- 32.** L'UE et ses Etats membres sont favorables à la mise en place d'un coordonnateur résident indépendant et aux moyens d'action renforcés; la double ligne hiérarchique peut être complexe, mais elle donnerait au BIT la possibilité de toucher un public plus large et influent. Le pacte de financement proposé devrait favoriser la collaboration entre les entités du système qui œuvrent au développement grâce à des mécanismes de financement interorganisations et à un financement thématique et commun, et viser une meilleure durabilité en attirant un éventail plus large de donateurs et en regroupant tous les moyens de mise en œuvre et les partenariats. L'orateur souhaite savoir ce qui sera fait pour garantir que le pacte de financement prête suffisamment attention aux impératifs propres aux institutions spécialisées, en particulier l'OIT en tant qu'organisation tripartite. Nombre des outils et des procédures mis en évidence dans le rapport sont déjà utilisés par les acteurs du développement au sein des Nations Unies. Il faudrait recourir à ces mécanismes pour veiller à ce que l'ONU réponde aux besoins des différents pays de façon plus intégrée, plus efficace et plus complémentaire.
- 33.** *S'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)*, un représentant du gouvernement de la Thaïlande dit espérer que la réforme du système des Nations Unies pour le développement aidera le BIT à faire avancer l'Agenda du travail décent en vue d'atteindre les ODD. L'expérience de l'OIT dans l'élaboration des principes et droits fondamentaux au travail offre une perspective tripartite unique en son genre au système pour le développement dans son ensemble. L'ASEAN est donc favorable à la création de liens entre les PPTD et les PNUAD. L'intervenant souscrit à la proposition d'élargissement des partenariats pour le développement, y compris les partenariats avec le secteur privé et avec les communautés locales et la société civile. L'ASEAN continuera de soutenir les efforts de réforme du système des Nations Unies et prie instamment l'OIT de continuer à participer au processus de réforme afin d'aider les Nations Unies à se concentrer sur les personnes davantage que sur les procédures.
- 34.** *La Vice-Secrétaire générale de l'ONU* déclare que les commentaires du Conseil d'administration faciliteront la mise en œuvre des réformes prévues. Elle reconnaît qu'il est nécessaire de tenir compte des différents contextes nationaux et que le système des Nations Unies tirera profit de l'expérience et de la composition tripartite, qui distinguent l'OIT. Le coordonnateur résident aura comme rôle de représenter le système des Nations Unies sur le terrain, de répondre aux priorités des pays et de faire la synthèse des vues de toutes les parties prenantes aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Tout en étant séparée de la fonction de coordination du PNUD, cette fonction lui est étroitement liée et s'exercera en rapport avec les institutions spécialisées et l'équipe de pays des Nations Unies. Le profil de compétences et de capacités du coordonnateur résident sera actualisé en conséquence. La double structure hiérarchique, au sommet de laquelle se trouvera le Secrétaire général et qui passera par le Vice-Secrétaire général, garantira la responsabilité et la cohérence, tout en respectant les mandats. Les responsabilités seront confiées en fonction des priorités afin de garantir la cohérence et d'éviter les doubles emplois qui constitueraient un fardeau pour le système des Nations Unies ou les Etats membres.

35. La refonte du modèle du PNUAD se fera avec les institutions des Nations Unies dans le cadre d'un mécanisme représentatif et inclusif, qui donnera sa place à la contribution tripartite de l'OIT. Il faut entendre la voix de tous les acteurs concernés afin de garantir que les PNUAD sont représentatifs du Programme 2030; il ne s'agit pas de simplement découper le PNUAD en parts qui seront réparties entre les différentes institutions. L'expérience qu'a le BIT de l'élaboration de programmes spécifiques à chaque pays associant les différents mandants sera à cet égard précieuse. Les PPTD seront intégrés dans les PNUAD, de façon à traduire les priorités du gouvernement et des autres parties prenantes.
36. Le Pacte mondial des Nations Unies est une plate-forme qui encourage les entreprises à adhérer à un ensemble de principes de durabilité et qui facilite le dialogue et les contacts entre les entreprises et les entités nationales qu'elles peuvent soutenir; il ne s'agit pas d'une représentation du secteur privé. C'est le Bureau des Nations Unies pour les partenariats qui conduira les efforts visant à déterminer quels types de partenariats seront bénéfiques. Il ne sera pas envisageable d'avoir un tableau de bord indiquant l'état des partenariats dans l'ensemble du système, vu leur nombre immense. Le secteur privé comprend de nombreux types d'entreprises, et il est difficile de veiller à ce qu'elles soient toutes représentées; toutefois, le mécanisme de partenariats autorise une certaine souplesse. L'approche est retravaillée pour que l'engagement des Nations Unies dans les partenariats au profit des pays et des régions soit bien clair.
37. En ce qui concerne le pacte de financement, la Vice-Secrétaire générale dit que la recherche d'investissements entraînera l'accroissement des fonds alloués aux activités de développement. L'objectif est de redéployer les dépenses pour la paix et la sécurité en faveur du développement. Cela suppose de réfléchir à l'avenir pour faire en sorte qu'aucune lacune ne persiste et que les avancées en matière de développement soient durables. Il faut donc adapter le financement à chaque contexte et veiller à ce que l'ONU soit présente au bon endroit au bon moment. Il est important de mieux comprendre les économies nationales et d'admettre que l'ONU ne se contente pas d'apporter de l'aide, mais investit dans les gens, les emplois et l'infrastructure, tout en tenant compte de l'environnement. La Vice-Secrétaire générale reconnaît qu'il faut donner plus d'informations sur le Fonds pour la réalisation des ODD, qui vise à mutualiser les investissements et engendrer une réponse commune en vue de la réalisation des ODD.
38. Nombre des réformes du Secrétaire général ne nécessitent pas l'approbation des Etats membres de l'ONU: c'est le cas par exemple des projets de renforcement du GNUD visant à ce que les parties prenantes travaillent mieux ensemble au niveau des pays. D'autres éléments, par contre, doivent être approuvés, tels que le projet de valorisation du rôle du Bureau de coordination des activités de développement afin d'offrir un appui adéquat aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays et de rationaliser les structures hiérarchiques, de sorte que chaque région soit bien représentée au sein du secrétariat.
39. Les coordonnateurs résidents devraient comprendre parfaitement toutes les institutions des Nations Unies, car celles-ci sont des atouts pour la réalisation des ODD. L'oratrice dit espérer que l'OIT participera à tous les groupes de résultats. Le premier groupe travaille à la traduction des ODD en actions concrètes; il veille à l'alignement du cadre normatif et des activités opérationnelles et à l'accomplissement des mandats relatifs aux droits de l'homme, tant au sein du Programme 2030 qu'en dehors de celui-ci. Les autres groupes se penchent sur les aspects suivants: processus métier et innovations, avec l'objectif d'améliorer l'efficacité des services d'appui et la réactivité; sources et mécanismes de financement, avec l'objectif d'encourager les investissements de sources traditionnelles ou innovantes dans les programmes existants ou sur le terrain et de mieux gérer les taxes et les flux illicites; partenariats; communication et sensibilisation.

40. Sur la voie du financement commun, il est nécessaire de rendre les résultats des investissements plus visibles, de mieux expliquer en quoi la coopération pour le développement permet de s'attaquer à la cause profonde des conflits et des crises et de promouvoir le multilatéralisme afin d'éviter la fragmentation des efforts. Il importe aussi d'améliorer la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies afin de définir plus clairement les rôles et les responsabilités et d'éviter les doubles emplois. Pour les mêmes raisons, il faudrait communiquer davantage d'informations sur les activités menées dans les pays et dans les régions, en particulier aux plates-formes de l'ECOSOC, et au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.
41. Le document stratégique à l'échelle du système sera utile pour la mise en œuvre de la réforme. Toutefois, il est moins ambitieux qu'attendu, et l'oratrice s'attend à ce que les Etats membres demandent une stratégie plus ambitieuse. L'intention est de renforcer la capacité du système des Nations Unies à réaliser le Programme 2030 en tirant les leçons des réussites et des erreurs passées. Le Programme 2030 n'est pas un cadre juridiquement contraignant, et il est donc important d'inciter les parties à investir et à agir. De nombreuses parties prenantes différentes ont recensé des difficultés et des besoins dans leurs propres contextes. L'ONU doit se réformer afin d'être le premier point de contact pour les partenaires ou les mandants, car elle est en concurrence avec des organisations et fondations internationales non gouvernementales et avec des entreprises. L'ONU doit regagner son rôle de chef de file et prouver qu'elle est capable de remplir son office s'agissant de la réalisation du Programme 2030. L'oratrice rappelle que tous les ODD sont liés et que tous, et pas seulement l'objectif 8 sur la croissance économique, l'emploi et le travail décent, sont importants pour l'OIT.
42. L'objectif du système des Nations Unies pour le développement, des équipes de pays et des coordonnateurs résidents est de servir les bénéficiaires en s'appuyant sur les atouts des Nations Unies. Le PNUD dirigera les efforts dans le cadre de son nouveau plan stratégique. Toutefois, il est encore demandé aux organismes au sein du système d'assumer la responsabilité de différents objectifs qui ne relèvent pas du mandat d'une institution précise. La formation à l'encadrement et à des compétences spécifiques est un autre élément important de la réforme, et l'Ecole des cadres du système des Nations Unies est chargée de développer les compétences de base du personnel de l'ONU. Les administrateurs devraient se voir offrir des possibilités identiques à celles offertes aux fonctionnaires des Etats membres. Les membres des équipes de pays des Nations Unies peuvent être des non-résidents, afin de fournir les capacités nécessaires.
43. L'oratrice admet que les PPTD et les autres programmes visant à la réalisation du Programme 2030 doivent être flexibles, à même de s'adapter à des contextes qui ne cessent d'évoluer, alors que les pays et les régions sont face à des difficultés énormes et variées – migrations causées par des conflits, crises de réfugiés, changement climatique. L'ONU devrait être prête à répondre aux besoins des Etats avec les ressources requises, quelles qu'elles soient, tout en préservant l'efficacité des dépenses. Enfin, il faut développer les relations avec les parlementaires, puisque ce sont eux qui déterminent les budgets pour la concrétisation des projets et des visions des gouvernements.
44. *Un représentant du gouvernement de l'Ethiopie* affirme que la réforme est importante et arrive au bon moment. Il est crucial, dans le cadre de cette réforme, de prendre en considération les vues et les préoccupations de tous les Etats membres de l'ONU et des autres parties prenantes, y compris l'OIT. Le gouvernement de l'Ethiopie a aligné ses plans de développement sur le Programme 2030, travaille avec plus de 28 institutions des Nations Unies dans le cadre de l'approche «Unis dans l'action» et participera aux examens nationaux volontaires. La réforme aura des effets sur les opérations de maintien de la paix ainsi que sur les activités de développement et les activités humanitaires en Ethiopie. Le caractère tripartite qui fait la spécificité de l'OIT permet aux mandants de débattre des questions relatives au travail qui revêtent une importance mondiale. L'intervenant demande comment

il en sera tenu compte dans le processus de réforme du système des Nations Unies afin d'éviter toute incidence négative sur les méthodes de travail du BIT. Il souhaiterait savoir comment, tel qu'il existe, le système des Nations Unies pour les activités humanitaires et les activités de développement est vu à la lumière de la réforme, notant qu'il faudrait éviter toute perturbation potentielle des activités de développement et des obligations humanitaires des pays.

45. *Une représentante du gouvernement du Lesotho* salue les propositions du Secrétaire général de l'ONU, porteuses à la fois de possibilités et de défis pour l'OIT et ses mandants. Elle salue aussi la participation de l'OIT aux consultations et en tant que membre du groupe de base pour la mise en œuvre interorganisations. Elle se félicite des références faites à la promotion de la parité hommes-femmes dans les postes de haut rang des Nations Unies, au renforcement de la protection contre le harcèlement sexuel et les atteintes sexuelles et à la protection des lanceurs d'alerte. Ces questions sont également des priorités pour le Conseil d'administration et sont liées à la discussion sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail qui aura lieu prochainement à la Conférence. L'expérience qu'a le BIT de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sera utile à la conclusion de partenariats pour le Programme 2030. Toutefois, il faudrait chercher à conclure différentes formes de partenariats, et ceux-ci devraient être adaptés aux besoins des partenaires. L'intervenante dit soutenir les réformes, mais elle appelle le Secrétaire général de l'ONU à reconnaître les difficultés qu'implique leur application à la structure de gouvernance indépendante de l'OIT.
46. *Un représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* demande des éclaircissements sur la façon dont les initiatives seront déployées et sur leur application pratique, et il appelle à la prudence avant de changer des processus qui fonctionnent bien. Plus spécialement, les PPTD sont négociés avec les partenaires sociaux afin d'assurer l'appropriation des objectifs stratégiques, et on ne sait pas clairement quels effets la réforme aura sur ce point. Les contacts entre le BIT et les bureaux de pays sont efficaces, utiles à la fois aux Etats Membres et aux partenaires sociaux, et fondés sur le tripartisme, ce qu'il ne faut pas perdre. Il ressort des propositions que les directeurs du BIT dans les bureaux de terrain feraient rapport à la fois au BIT et au coordonnateur résident, ce qui pourrait engendrer des doubles emplois et de la confusion avec le risque de manquer des cibles. L'OIT, institution spécialisée, devrait être autorisée à poursuivre ses activités sans entrave; il serait regrettable de réduire à néant, sans le vouloir, les améliorations antérieures de l'activité normative et des mécanismes de contrôle de l'OIT.
47. *Un représentant du gouvernement du Japon* salue la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à améliorer la qualité des services fournis dans les pays en développement, et exprime sa volonté d'apporter une contribution constructive à la recherche du consensus lors des consultations. Même si des incertitudes persistent quant aux incidences de la réforme sur l'OIT en tant qu'institution spécialisée, l'Organisation devrait saisir cette occasion pour gagner en efficacité et en efficience. Il faudrait prêter une attention toute particulière à la réforme des opérations sur le terrain.
48. *Un représentant du gouvernement de l'Arabie saoudite* dit que son pays a aligné ses programmes sur les ODD en vue d'atteindre ses objectifs nationaux. La prise en compte des spécificités de chaque pays figure parmi les principes clés de l'action des Nations Unies pour le développement; elle caractérise aussi les PNUAD et l'assistance que le BIT fournit à ses Etats Membres pour exécuter l'Agenda du travail décent et pour établir les rapports sur les conventions ratifiées. L'intervenant se demande dans quelle mesure il sera possible de prendre en considération les spécificités des pays et de l'OIT elle-même, tout en s'appuyant sur les succès passés.

49. *Un représentant du gouvernement du Népal* dit soutenir la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et notamment le renforcement de la fonction de coordonnateur résident et la mise en commun des locaux, des opérations et des services pour gagner en efficacité. Agir ensemble par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies en adoptant une approche stratégique, axée sur les résultats de la planification, de la gestion et de la mise en œuvre au niveau des pays est un objectif réaliste qui nécessite des partenariats multipartites et qui devrait être axé sur la réalisation des ODD. Il est vital de mettre l'accent sur l'efficacité des équipes de pays et des coordonnateurs résidents afin d'obtenir des résultats sur le terrain et d'assurer une forte participation des gouvernements, de la société civile, des partenaires du développement et des autres parties associées à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des PNUAD. Il est indispensable que l'OIT renforce sa collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, vu la place de l'Agenda du travail décent dans les ODD. Comme cela a été souligné dans le rapport de 2016 sur l'examen quadriennal complet, il est impératif d'aligner de façon ciblée les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement sur les plans nationaux de développement, de suivre régulièrement les résultats et d'établir des rapports périodiques sur ceux-ci. Le BIT devrait suivre de près la réforme du système des Nations Unies pour le développement et s'assurer qu'elle encourage les mécanismes multilatéraux afin d'engendrer une action porteuse de résultats.
50. *Une représentante du gouvernement de l'Argentine* applaudit la proposition du Secrétaire général visant à créer un département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ainsi qu'un département des opérations de paix, et exprime l'espoir que cela offrira un meilleur mécanisme de réponse et de coordination pour faire face aux obstacles à la paix et aux droits humains. Elle reconnaît la nécessité de revoir en profondeur la direction stratégique et opérationnelle de l'ONU, en ce qui concerne par exemple la préparation des budgets, les structures faisant double emploi dans des domaines tels que le travail humanitaire et la transparence des décisions de portée internationale. L'OIT doit être consciente de son rôle dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, dont les résultats auront une incidence non négligeable sur ses travaux. L'oratrice appuie en particulier les propositions du Secrétaire général concernant la présence des équipes des Nations Unies dans les pays et toute mesure stratégique visant à mettre en œuvre le Programme 2030 et à adapter la structure du système des Nations Unies au niveau régional. Vu l'importance et les conséquences positives que ces mesures auront, il sera impératif de respecter le calendrier proposé.
51. *Une représentante du gouvernement du Brésil* se réjouit des propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport, notamment celles qui touchent à l'adoption de modèles participatifs et d'un bon rapport coût-efficacité pour asseoir la présence sur le terrain des Nations Unies en se fondant sur les priorités des pays. Le Brésil compte que les équipes de pays des Nations Unies travailleront en étroite collaboration avec les gouvernements de façon à garantir que ceux-ci participent pleinement à la préparation, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'évaluation des PNUAD et à favoriser la responsabilisation et l'appropriation par les pays. Les économies réalisées pourraient être affectées au renforcement des activités finales. Des modalités novatrices telles que les fonds de financement commun pourraient servir d'alternative aux fonds préaffectés, tandis que des partenariats novateurs pourraient créer des synergies, améliorer les résultats en matière de développement et générer des ressources supplémentaires. L'oratrice rappelle l'objectif fondamental du système des Nations Unies pour le développement, qui est d'éradiquer la pauvreté. Le tripartisme doit rester le trait distinctif de l'OIT dans une ONU réformée, et il faudrait s'appuyer sur son expérience positive en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour consolider son rôle dans un système des Nations Unies repositionné.

52. *Une représentante du gouvernement du Canada* félicite le BIT pour son engagement en faveur de la coopération et de la coordination à l'échelle du système et salue le rôle moteur qu'il joue dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'efficacité future du système repose sur un grand nombre des réformes proposées par le Secrétaire général de l'ONU. Le Canada est un ardent partisan de la réforme des Nations Unies, pour ce qui est notamment de promouvoir la cohérence et de la complémentarité et d'éliminer les doublons et les chevauchements. Les organismes des Nations Unies basés à Genève doivent être intégrés dans la planification de la réforme, en particulier la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays. Le BIT dispose d'une expertise et de points d'accès à la société par l'entremise des partenaires sociaux, et cet atout sera crucial pour relever les défis liés à la réalisation des ODD. L'oratrice se félicite en particulier des mesures visant à renforcer le système des coordonnateurs résidents pour assurer une base de financement plus sûre et favoriser l'impartialité et la responsabilité, et elle salue les efforts déployés pour aligner les ODD et une série de nouveaux modèles de financement. Pour que ces réformes débouchent sur des résultats en faveur des personnes les plus vulnérables, il convient de mettre l'accent sur l'égalité entre femmes et hommes, les droits humains et les droits au travail, et d'inscrire les partenariats multipartites dans le système des Nations Unies pour le développement – domaines dans lesquels le BIT est bien placé pour fournir une assistance. Enfin, l'intervenante demande des informations sur les mesures spécifiques qui seront prises pour placer les droits humains et les droits des travailleurs au cœur de la réforme, conformément au socle de droits sur lequel se fondent les ODD.
53. *Une représentante du gouvernement de la Colombie* déclare que les propositions ambitieuses de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sont une priorité absolue et que le Programme 2030 fournira une feuille de route pour guider les Etats membres. Quant à l'idée que tous les organismes des Nations Unies doivent agir de concert pour la mise en œuvre de la réforme, il est difficile de savoir exactement comment l'OIT, en tant qu'institution spécialisée, se positionnera ou de quelle manière sa relation avec le système des Nations Unies changera à partir d'avril 2018. L'oratrice sollicite des éclaircissements à ce sujet, compte tenu du fait en particulier que les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ne sont pas contraignantes pour l'OIT, au sein de laquelle, vu sa composition tripartite, les employeurs et les travailleurs ont aussi le droit de vote.
54. *Une représentante du gouvernement du Mexique* observe que le Programme 2030 est ambitieux et que, pour le réaliser, les organisations des Nations Unies devront changer leurs modalités de travail et d'interaction avec les Etats membres. Elle convient que les Nations Unies ne courent plus en tête pour ce qui est du développement et qu'aucune des institutions n'applique encore les ODD, puisque toutes en sont encore à poursuivre les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela témoigne de la nécessité d'accélérer la réforme, que le gouvernement du Mexique appuie pleinement et à la réalisation de laquelle toutes les parties du système des Nations Unies doivent s'employer sans réserve. Le BIT dispose de nombreux atouts à cet égard, notamment sa composition tripartite, qui peut améliorer l'application du Programme 2030 sur le terrain. En conclusion, l'oratrice indique que le gouvernement du Mexique aspire à voir la réforme menée à bon terme, car celle-ci est importante tant pour les Nations Unies que pour l'ensemble des Etats membres.
55. *S'exprimant au nom du groupe de l'Europe orientale et de l'Asie centrale*, un représentant du gouvernement de la Pologne appuie fermement la participation active de l'OIT à la réforme des Nations Unies et souligne la nécessité que toutes les institutions des Nations Unies disposent d'un cadre cohérent. Grâce à sa structure tripartite qui fait sa spécificité et à son éventail de normes internationales du travail et de mécanismes de contrôle indépendants, l'OIT est à même d'équilibrer les intérêts de toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle elle devrait jouer un rôle important dans le système des Nations Unies pour le développement et la mise en œuvre du Programme 2030. Les PPTD aident beaucoup

de pays à avancer sur la voie du travail décent et de la croissance économique, et l'orateur est convaincu que l'OIT consolidera son leadership dans le contexte du progrès technique et du défi environnemental. En conclusion, il se demande quelle est la façon dont le BIT, grâce à sa longue et riche expérience du tripartisme, pourrait contribuer au mieux à un système des Nations Unies cohérent et comment la réforme lui profitera en retour.

56. *Prenant la parole au nom du groupe de l'Europe occidentale*, un représentant du gouvernement de l'Irlande réitère l'appui de son groupe au programme de réforme des Nations Unies, essentiel pour la réalisation des ODD. Il fait observer que le tripartisme, l'activité normative et le contrôle de l'application des normes sont les grands sujets récurrents au sein du Conseil d'administration. Il demande en premier lieu comment le BIT pourrait transmettre son expérience positive du tripartisme, notamment par le biais des PPTD, pour la préparation de PNUAD efficaces, et quelles orientations il pourrait fournir aux équipes de pays des Nations Unies pour les aider à tirer le meilleur parti des compétences des partenaires sociaux. En deuxième lieu, l'orateur sollicite des informations sur les mesures qui seront prises pour garantir que la réforme n'empêchera pas l'OIT, en tant qu'organisation normative, d'accomplir son mandat et les activités qui en découlent dans les pays; plus précisément, il demande quelle sera la marge de manœuvre dont disposera le Conseil d'administration dans le cadre des PNUAD réformés pour continuer de jouer son rôle, à savoir recommander des projets d'assistance technique propres à un pays pour l'aider à se conformer aux normes du travail à l'issue d'une procédure de plainte. Enfin, l'orateur demande quelles mesures peuvent être prises pour assurer que l'OIT et les autres institutions spécialisées s'engagent pleinement en faveur de la réforme, pour ce qui est tout particulièrement des cibles relatives au partage des locaux et des services administratifs.
57. *Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)* déclare que l'OIT et l'ONUDI ont des mandats complémentaires dont l'objet est d'appuyer le développement socio-économique des pays en développement. Bien que la mondialisation des affaires et du commerce offre des possibilités, trop de gens sont laissés pour compte. Une industrialisation inclusive pourrait fournir du travail décent, vu le potentiel de l'industrie manufacturière de créer des emplois, et faciliterait l'approfondissement de l'intégration dans l'économie mondiale. L'industrie aide les travailleurs à développer leurs compétences et à obtenir des emplois mieux payés, associés à une protection sociale plus étendue et à la sécurité de l'emploi. La nouvelle architecture du système des Nations Unies pour le développement offre à l'OIT la possibilité de travailler en étroite collaboration avec l'ONUDI au niveau des pays pour répondre aux priorités des Etats membres en matière de développement socio-économique. Réaliser les objectifs du Programme 2030 suppose que le système des Nations Unies pour le développement remédie aux lacunes recensées par le Secrétaire général dans son rapport, lacunes qui compromettent notamment la mise en œuvre des ODD liés à l'économie et à l'environnement. L'ONUDI s'engage à remédier à ces lacunes. Les institutions des Nations Unies devraient travailler avec d'autres acteurs du développement pour établir des mécanismes efficaces sur la base de la nouvelle architecture proposée par le Secrétaire général. Ces mécanismes devraient aider les pays en développement à relever les défis que posent la quatrième révolution industrielle et l'émergence rapide de nouvelles technologies, qui auront de profondes répercussions sur la production industrielle et la création d'emplois. Pour que leur action soit suivie d'effets, les institutions des Nations Unies devront rassembler leurs forces et améliorer la programmation, la mobilisation des ressources et l'application, en particulier au niveau des pays. L'ONUDI et l'OIT doivent s'employer à consolider et apporter une dimension concrète à leur alliance en partageant leur savoir et en mobilisant leurs réseaux respectifs sur le terrain. L'ONUDI se réjouit de travailler avec l'OIT ainsi qu'avec d'autres entités dotées d'un mandat lié au développement économique afin de contribuer au débat en cours sur la nouvelle architecture du système des Nations Unies pour le développement.

58. *La porte-parole des travailleurs* sait gré à la Vice-Secrétaire générale de reconnaître que le Conseil d'administration devrait débattre de la façon dont la réforme des Nations Unies pourrait tirer parti de l'expérience et de la structure uniques de l'OIT. Dans les travaux du BIT, c'est souvent l'Organisation elle-même plutôt que les pays qui occupent la place du conducteur, le Conseil d'administration prenant les décisions et formulant des recommandations sur les normes internationales du travail. Ces normes acquièrent une importance accrue à l'ère de la mondialisation, car l'existence ou l'absence de travail décent dans un pays affectent d'autres pays; ces normes créent des règles du jeu équitables qui sont indispensables pour promouvoir le développement durable. Il importe aussi de mentionner expressément les syndicats: en tant que partenaires à part entière du développement, de la coopération et de la création de solutions, les organisations de travailleurs doivent être associées au même titre que les travailleurs eux-mêmes. Une question préoccupe au plus haut point les travailleurs: l'avenir du travail sera-t-il synonyme d'emploi décent et de filet de sécurité sociale? Ceux-ci en effet font partie intégrante du développement durable, et c'est sur la justice sociale que repose la garantie de la paix. Enfin, l'oratrice lance un appel pour que soient reconnues et respectées pendant la réforme les structures de décision propres à l'OIT. L'Organisation respectera son engagement en faveur des ODD, mais elle doit maintenir son processus de décision pleinement tripartite.
59. *Le porte-parole des employeurs* salue le consensus exprimé sur les questions à l'examen. Il est impératif que la réforme de l'ONU apporte des bénéfices à toutes les parties prenantes. Le système des Nations Unies tirera profit de la structure tripartite unique qui fait la spécificité de l'OIT et que toute réforme devrait reprendre à son compte et consolider. Cependant, on ne voit pas très bien comment cette structure pourra être préservée et renforcée. L'avenir du travail et la gouvernance du monde du travail ont besoin d'une OIT pertinente et pleinement opérationnelle qui reste fidèle à son mandat. L'OIT pourrait avoir une incidence plus ciblée par le biais d'équipes de pays des Nations Unies modulaires et mobilisées sur demande, sans pour autant négliger ses mandats là où elle n'a qu'une présence limitée. Vu le pouvoir de décision dont disposent les partenaires sociaux au BIT, la question de savoir comment accommoder la structure tripartite dans la réforme reste entière.
60. Les partenariats des Nations Unies ne devraient pas dépendre de l'adhésion ou non au Pacte mondial. Beaucoup d'entreprises respectent déjà des principes équivalents à ceux du Pacte mondial, et la Chambre de commerce internationale pourrait favoriser les partenariats avec ces entreprises. L'Organisation représente aux niveaux national et international un grand nombre de ces entreprises de tous secteurs et de toutes tailles, beaucoup d'entre elles étant associées aux questions de développement et aux ODD. Il est essentiel que le système des Nations Unies pour le développement soit équipé pour aider les Etats confrontés à des défis en matière de développement. Toutefois, les incidences financières de la réforme et les moyens par lesquels les augmentations à court terme se traduiront par des économies à long terme restent peu clairs. Le porte-parole des employeurs demande quels sont les moyens d'action dont dispose l'OIT, en tant que membre du système des Nations Unies, au cas où la réforme aurait des répercussions négatives sur son mandat et sur ses mandats. Il aimerait savoir aussi comment, vu le peu de temps disponible, elle pourrait réagir si la résolution de l'Assemblée générale ne tenait pas dûment compte de son mandat spécifique.
61. *La Vice-Secrétaire générale de l'ONU* remercie les participants pour cette discussion constructive. Elle souligne que, pour l'essentiel, les débats entre Etats membres d'institutions spécialisées sont passés inaperçus à l'Assemblée générale – qui rend compte principalement auprès des ministères des Affaires étrangères. C'est pourquoi, de Genève à New York, tous les Etats membres devraient se réunir pour débattre de la réforme avant l'adoption de la résolution de façon à garantir sa bonne mise en œuvre, compte tenu en particulier du calendrier serré prévu pour son adoption.

- 62.** En ce qui concerne les ODD, les ODD 1 à 6 représentent la partie inachevée des OMD. Les indicateurs et cibles correspondants des ODD se veulent plus ambitieux. Les ODD 7 à 15 portent sur l'économie, notamment, sur la valeur ajoutée pour l'économie que représentent la protection et la pérennité de l'environnement (ODD 13 à 15). L'investissement dans les ODD 7 à 15 favorisera une économie inclusive qui, à son tour, générera des recettes qui financeront les ODD 1 à 6, mettant fin à la dépendance des pays vis-à-vis de l'aide. Ce processus équivaut à un développement véritablement durable. Il est difficile de se prononcer sur l'ODD 16, qui a trait à l'agenda normatif et à la nécessité d'avoir des institutions solides pour appliquer le Programme 2030. L'ODD 17 touche aux partenariats et au financement requis pour leur mise en œuvre. Par conséquent, et bien que le BIT puisse chérir davantage l'ODD 8, puisque c'est celui qui relève le plus directement de son mandat, la force du Programme 2030 réside dans l'interdépendance des ODD, et son potentiel ne sera réalisé que si les institutions spécialisées contribuent au réseau de cibles et d'indicateurs.
- 63.** Le BIT aura un rôle à jouer dans le processus de transition pour la mise en œuvre de la réforme ainsi que dans les PNUAD et le système des coordonnateurs résidents. Ces derniers devront faire preuve d'une certaine habileté politique pour mettre au service de la réforme les personnes dotées des compétences les plus appropriées.
- 64.** Dans le contexte de la réforme, le droit humanitaire a la préséance, et sauver des vies demeure l'objectif premier. Le succès du Programme 2030 ne sera pas mesuré à l'aune uniquement des résultats et des postes créés, mais aussi en fonction des clauses d'achèvement, voire des institutions spécialisées qui fermeront leurs portes parce que leur mandat en matière de développement aura été accompli. Le développement durable est avant tout synonyme de pouvoir donné au pays de ne plus dépendre de l'aide et des programmes de développement.
- 65.** Les aspects du Programme 2030 qui touchent aux données, aux jeunes et à l'égalité entre les sexes ont toute leur importance. La collecte de données doit être renforcée aux Nations Unies de façon à éviter que les femmes, et tous les groupes vulnérables, soient laissés pour compte. Il faut qualifier les données et les partager, et les données du BIT sont particulièrement utiles. La coopération Sud-Sud s'étend rapidement, et des débats sont en cours sur les moyens de la démultiplier et de la faciliter. Des changements conceptuels majeurs se sont produits, et la réforme garantira que l'action et les bureaux des Nations Unies sont adaptés et plus réactifs aux besoins des ODD. Il convient de consolider l'ECOSOC et d'en faire la référence pour tout ce qui touche au développement dans la même mesure que d'autres organismes de développement tels que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et le Forum économique mondial. Pour donner plus de pertinence à l'ECOSOC au niveau international, la réforme recommande que ses réunions ne se tiennent pas seulement à New York, mais aussi en Europe. La proposition de créer une double structure de rattachement hiérarchique dans les bureaux de terrain vise à améliorer la coordination et la cohérence dans le respect du mandat de toute personne faisant rapport à son siège. Les débats sont en cours cependant, et aucune décision n'a été prise, la résolution devant encore être approuvée.
- 66.** Compte tenu du déficit de confiance dont souffre la réforme, il est vital de faire preuve de la plus grande ouverture, transparence et responsabilité possible dans le processus menant à l'adoption de la résolution. Il importe de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la réforme: il s'agit d'améliorer la vie de 7,5 milliards de personnes. Certes, l'exploit paraît irréalisable, mais comme Nelson Mandela l'a dit: «cela semble toujours impossible jusqu'à ce que ce soit fait». A cet égard, il faut remercier tout spécialement ceux qui, tout en appuyant la réforme, nourrissent des préoccupations quant à sa mise en œuvre. Il faut créer un environnement propice à dissiper ces craintes, à créer des synergies et la conviction que des solutions sont possibles. Il incombe aux gouvernements nationaux d'orienter ce processus, mais l'appropriation de la réforme doit se faire à l'échelle du système dans son ensemble, et des forums s'adressant à différents mandants devraient être établis pour informer les

gouvernements et leur donner les moyens d'assumer leurs responsabilités et d'être à la hauteur des aspirations de leur peuple. Les Etats membres contribuent à la réforme de l'intérieur du système, mais aussi de l'extérieur, et il est impératif de s'assurer que toutes les parties intéressées, notamment les syndicats, sont bien définies et à même de contribuer au débat. Certains buts doivent être affinés et intégrés dans le Programme 2030. L'OIT devrait aussi s'engager auprès du Groupe des Nations Unies pour le développement.

67. Les discussions qui ont lieu au BIT, ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement dans le système des Nations Unies et parmi les gouvernements, touchent souvent aux mêmes sujets d'ordre économique et social, mais manquent de coordination. Beaucoup d'institutions se penchent, dans des débats isolés, sur des questions sur lesquelles le BIT est à la pointe. Il importe d'identifier des moyens d'améliorer la cohérence et d'encourager les secteurs à relever conjointement les défis auxquels ils sont confrontés dans des espaces tels que le Conseil des chefs de secrétariats des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et le GNUD. L'alignement du mandat de l'OIT et des ODD ne porte en rien préjudice aux aspects normatifs distincts de ce mandat. Toutefois, il convient d'explorer plus avant le fonctionnement des Nations Unies au niveau des pays en rapport avec les gouvernements et avec le GNUD.
68. Les dix principes du Pacte mondial, qu'il est prévu de revoir, ne sont qu'un guide et ne sont pas approuvés par tous les Etats membres. Qui plus est, 80 pour cent des entreprises et des partenariats qui collaborent avec des institutions des Nations Unies n'adhèrent pas au Pacte mondial, et toute partie a pleinement le droit de participer au système des Nations Unies, même lorsqu'elle ne souscrit pas à ce pacte. En ce qui concerne les incidences financières de la réforme, l'allocation qu'il est proposé aux organismes du système des Nations Unies pour le développement de consacrer, à hauteur de 15 pour cent des ressources autres que les ressources de base, aux activités conjointes du système des coordonnateurs résidents devrait être considérée comme un investissement dans les fonds de financement commun interinstitutions. Des discussions sont en cours sur les moyens d'échelonner ces financements sur six à dix-huit mois, en fonction de l'avancement des travaux.
69. Enfin, la parité des sexes est globalement l'aspect le plus important de la réforme, l'objectif étant d'atteindre la parité au secrétariat d'ici à 2020. Cela suppose de changer les relations de pouvoir et, à travers des débats, d'imposer la tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Mettre en œuvre la parité est plus compliqué dans certains domaines, notamment celui du maintien de la paix. C'est pourquoi il importe de sensibiliser à ce sujet le monde universitaire et d'encourager la participation des femmes. Atteindre la parité suppose d'entamer le débat sur les conséquences qui en résultent pour les hommes, à savoir qu'ils devront céder un certain nombre de postes. De même, en ce qui concerne le harcèlement sexuel, ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, des débats sont en cours sur les droits des victimes, mais il n'y a pas de dialogue avec les hommes qui perpétuent ce type de violence. Sans dialogue de ce genre, l'égalité entre les sexes ne pourra exister. Les Nations Unies dans leur ensemble devraient donner l'exemple en appliquant la parité des sexes dans la pratique et en s'attaquant au harcèlement sexuel ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La question de l'égalité entre femmes et hommes se pose à l'échelle mondiale, et les Etats membres devraient contribuer à la réflexion et au processus en cours au sein du système des Nations Unies.
70. *Le Directeur général* déclare que la discussion a été éclairante et nécessaire et qu'elle a fait avancer la réflexion sur le Programme 2030 et les questions connexes. La réforme des Nations Unies et le Programme 2030 ont suscité un accord unanime. L'Organisation devra examiner de près ses responsabilités et ses intérêts dans les domaines évoqués, le premier d'entre eux étant l'obtention d'un système multilatéral consolidé et amélioré. Il est illusoire de penser que le BIT pourrait avancer si le système dans son ensemble n'avance pas dans l'unité. La place de l'Organisation dans la réforme ne saurait être dictée par une perspective

institutionnelle étroite ou défensive, car ses intérêts sont plus larges. Le BIT doit être un acteur de la réforme, d'autant plus qu'une marge d'action considérable lui est offerte pour ce faire, ce qu'il apprécie au plus haut point. La responsabilité de l'OIT eu égard au Programme 2030 ne se limite pas à l'ODD 8, de même que l'OIT n'est pas la seule organisation à laquelle sont confiées des responsabilités concernant cet objectif. Il lui incombe d'assumer une responsabilité plus large dans le réseau des interrelations, responsabilité qui donne à la notion de partenariat toute son importance. Les institutions spécialisées, et en particulier l'OIT, sont des atouts stratégiques de la réforme, et donc le tripartisme, les normes internationales du travail et le système de contrôle sont aussi des atouts à cet égard qu'il convient de mettre à profit et d'exploiter à bon escient.

71. La discussion a permis de préciser les domaines dans lesquels l'OIT doit définir sa réponse, notamment sa place dans les équipes de pays des Nations Unies. Certes, des difficultés existent, mais elles ne sont pas insurmontables. En tant qu'acteurs du tripartisme propre à l'OIT, il incombe aux employeurs et aux travailleurs de prendre toute leur place dans le processus, en renforçant leurs capacités et en mobilisant les partenaires sociaux.
72. Le Conseil d'administration examinera toutes les questions soulevées au cours du débat, et notamment le Pacte mondial, très prochainement vu le calendrier serré, afin de se positionner dans le processus de prise de décisions. En ce qui concerne la parité des sexes, l'Organisation a fait des progrès, mais la tâche n'est pas achevée. Le rôle moteur joué par la représentation du Canada et le réseau international des champions de la parité (International Gender Champions Network) contribue à sensibiliser le public et à identifier des moyens créatifs pour progresser dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les atteintes sexuelles.
73. *Le Président* remercie tous les participants et exprime sa gratitude à la Vice-Secrétaire générale de l'ONU d'avoir été présente à cette session du Conseil d'administration et d'avoir contribué à ses travaux. Cette discussion riche et sincère venait à point nommé. L'orateur se dit convaincu que les Etats membres des Nations Unies prendront note avec intérêt des avis formulés par les partenaires sociaux du BIT sur les propositions de réforme, ainsi que des difficultés potentielles auxquelles l'OIT pourrait être confrontée en tant qu'institution spécialisée dotée d'un mandat et d'une structure de gouvernance uniques en leur genre.

Segment d'orientation stratégique

Deuxième question à l'ordre du jour

Le travail décent au service du développement durable (document [GB.332/HL/2](#))

74. *Le Président* rappelle que la discussion vise à préparer la contribution de l'OIT au Forum politique de haut niveau pour le développement durable du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui portera en 2018 sur le thème «Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes». Le forum examinera les objectifs de développement durable (ODD) 6 (eau et assainissement), 7 (énergie), 11 (villes), 12 (consommation et production durables) et 15 (écosystèmes terrestres et biodiversité) ainsi que les liens qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres ODD, avant d'adopter une déclaration ministérielle.
75. *La porte-parole du groupe des employeurs* rappelle aux membres du Conseil d'administration que ce n'est qu'en poursuivant les objectifs du développement économique, de la justice sociale et de la durabilité environnementale que l'on pourra créer des sociétés

plus résilientes. Le groupe des employeurs se félicite de l'approche intégrée et équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable qui est exposée dans le document GB.332/HL/2. Toutefois, il ne souscrit pas à l'idée erronée selon laquelle le cadre conceptuel établi par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) peut aussi être qualifié de «cadre normatif». L'oratrice rappelle que les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* qui ont été élaborés par l'OIT fournissent des orientations pratiques non contraignantes à l'intention des gouvernements et des partenaires sociaux, la nature de ces orientations étant un élément essentiel de leur adoption future.

76. Dans le cadre de l'ODD 6 (eau et assainissement), il faudrait donner la priorité à la gestion efficace et durable de l'eau et de l'assainissement, en particulier dans les zones à forte contrainte hydrique. Il faudrait également s'assurer que les politiques et les réglementations ne découragent pas l'investissement, ne limitent pas la productivité et ne compromettent ni la croissance ni la transformation des emplois ou la création d'emplois. Le renforcement des capacités et les partenariats public-privé joueront un rôle essentiel à cet égard. Les progrès accomplis devront être mesurés à l'aune de l'ODD 17 (moyens de mise en œuvre et partenariats).
77. En ce qui concerne l'ODD 7 (énergie), il importe au plus haut point de disposer d'un cadre réglementaire et, dans un marché mondial fortement compétitif, les entreprises ont besoin de politiques climatiques et énergétiques stables et articulées autour d'objectifs clairs qui favorisent l'innovation. Les investissements dans l'économie verte devraient générer suffisamment d'emplois pour compenser les pertes d'emplois dans les secteurs des énergies fossiles et les secteurs à forte intensité d'énergie. A cet égard, le dialogue social et le renforcement des capacités tenant compte des spécificités géographiques régionales et des contextes nationaux sont des facteurs incontournables de la transition vers une économie à faible empreinte carbone.
78. En ce qui concerne l'ODD 11, les gouvernements et les municipalités ont un rôle crucial à jouer dans l'amélioration des conditions de vie des personnes, tandis qu'il appartient aux entreprises d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et la gestion des déchets ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des systèmes de transport durables. Dans le cadre des ODD 11 et 12, il conviendrait d'encourager le secteur privé à adopter des modes de production circulaires, de façon à porter à leur maximum le recyclage et la réutilisation des matériaux. Cela étant, la taille, la localisation, le degré de maturité et les capacités techniques des entreprises auront une incidence sur les possibilités qu'elles auront en la matière, surtout dans le cas des petites et moyennes entreprises (PME). Les organisations d'employeurs jouent donc un rôle important en tant qu'agents du changement et que fournisseurs de soutien technique et d'activités de renforcement des capacités.
79. La dimension de l'emploi et la dimension sociale devraient figurer au cœur des programmes environnementaux destinés à réaliser l'ODD 15 (écosystèmes terrestres et biodiversité), et les décisions de principe visant à limiter l'utilisation des ressources doivent s'accompagner de mesures d'incitation à la transformation des emplois, au développement des compétences, à la création d'activités, à l'amélioration de la fluidité du marché du travail ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de compensation accessibles, durables et économiquement viables.
80. Le groupe des employeurs salue la proposition tendant à apporter un appui aux organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de faciliter leur participation au Forum politique de haut niveau. Il souhaiterait toutefois obtenir des précisions sur la façon dont le Bureau entend procéder à court et long terme.

- 81.** Le Bureau devrait continuer de travailler en collaboration avec d'autres organisations internationales, telles que la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'OIT devrait adresser au forum les cinq messages suivants lui indiquant qu'il convient: d'assurer un environnement favorable aux entreprises durables par une convergence des politiques; d'encourager des politiques économiques et fiscales incitatives visant à favoriser la transition vers des solutions à faible empreinte carbone; d'anticiper l'évolution des besoins en matière de compétences et de prévoir la mise en œuvre de politiques de protection sociale accessibles et économiquement viables afin d'accompagner la transition; de prévoir des évaluations de l'incidence sur l'économie et l'emploi de toutes les mesures de durabilité; enfin, de privilégier l'adoption d'une approche ascendante et le renforcement des capacités plutôt que de nouvelles normes.
- 82.** *Le porte-parole du groupe des travailleurs* déclare que la contribution de l'OIT aux débats du Forum politique de haut niveau devrait être fondée sur les principes de la justice sociale consacrés par la Constitution de l'OIT et la Déclaration de Philadelphie, ainsi que sur la notion de transition juste, ces deux éléments revêtant une importance primordiale pour les populations vulnérables du monde entier. Les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* devraient servir de base à la contribution de l'OIT.
- 83.** La gestion durable de l'eau et de l'assainissement est une source d'emplois décents, en particulier dans les services collectifs publics. L'OIT devrait donc traiter la question de la propriété publique de l'eau et de la justice à cet égard pendant le Forum politique de haut niveau. Le droit à l'eau ne devrait pas être associé à des possibilités d'investissement, comme c'est souvent le cas dans le modèle agroalimentaire existant, sous peine de faire obstacle à l'accès à l'eau et de ne profiter qu'à quelques-uns au détriment du plus grand nombre.
- 84.** L'orateur souhaite avoir des précisions quant à la question de savoir si la section du document concernant l'énergie fait référence aux énergies renouvelables, compte tenu de l'importance primordiale que revêt une transition juste vers des ressources renouvelables. De plus, la disponibilité de l'énergie est un élément indispensable pour la transformation économique. Pour ce qui est des perspectives en matière de création d'emplois, le document devrait faire expressément référence aux perspectives de travail décent. L'intervenant note avec préoccupation que, aux paragraphes 12 et 20, il n'est fait mention des femmes qu'au regard de leurs travaux domestiques. La transition vers une économie à faible empreinte carbone et vers le développement durable doit être planifiée et gérée efficacement, de façon à créer des possibilités de travail décent égales pour les hommes et les femmes.
- 85.** En ce qui concerne les villes durables, l'intervenant note que les efforts déployés par l'OIT en collaboration avec les villes et les gouvernements locaux en vue de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent ne sont pas mentionnés. A cet égard, la contribution de l'OIT aux débats du Forum politique de haut niveau pourrait faire référence à la Feuille de route de Maputo pour la coopération Sud-Sud à l'intention des gouvernements locaux. Le document devrait souligner que les conséquences de la dégradation de l'environnement et des modes de production non durables ne pèseront pas seulement sur les générations futures mais se font déjà ressentir et touchent les populations les plus vulnérables.
- 86.** Pendant le Forum politique de haut niveau, l'OIT devrait souligner l'importance du rôle que jouent les partenaires sociaux dans la réalisation des ODD et dans la mise en œuvre des *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Elle devrait également promouvoir les conventions internationales du travail pertinentes qui sont liées aux ODD mentionnés dans le document. Le groupe des travailleurs appuie le projet de décision.

87. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, une représentante du gouvernement de la Namibie déclare que, aux yeux de son groupe, la réalisation des ODD sera une grande étape de la réalisation des objectifs de développement du continent africain. L'intégration des objectifs du travail décent dans les travaux menés par le système des Nations Unies permettra d'appuyer les efforts que déploient les Etats membres en vue d'atteindre les ODD. Par conséquent, les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) devraient être alignés sur le Programme 2030. Le groupe de l'Afrique se félicite des nouvelles perspectives d'emploi offertes par l'économie verte mais émet certaines réserves. En Afrique, les énergies renouvelables et les nouvelles technologies nécessaires pour générer de l'électricité ne sont pas disponibles de manière régulière ou ne sont pas abordables financièrement; il faudra donc accroître le financement, mettre en place de nouvelles réglementations, introduire des innovations technologiques et procéder à des transferts de technologie.
88. L'accès à l'eau potable et les capacités de stockage de l'eau restent des enjeux majeurs du développement de l'Afrique, et l'assistance technique du BIT est nécessaire pour la planification du développement des infrastructures. De plus, le manque d'eau potable accroît le risque de maladies et nuit au développement social et à la productivité économique des communautés. Les projets actuellement menés par l'OIT en collaboration avec d'autres organisations internationales, par exemple dans le cadre de l'initiative WASH4Work, doivent donc être salués.
89. Alors que l'exode rural s'intensifie, la planification durable de l'utilisation des terrains, du logement et des transports urbains est cruciale si l'on veut tirer parti du potentiel productif des villes africaines. Il est donc essentiel de renforcer les connaissances techniques en matière de planification urbaine grâce à l'éducation et au renforcement des compétences, mais aussi d'offrir des possibilités de création d'emplois, en particulier pour les communautés marginalisées.
90. Les plans de développement socio-économique régionaux et le dialogue social sont deux éléments essentiels si l'on veut accomplir des progrès concrets dans la réalisation des ODD au niveau national. Pour s'assurer que les travailleurs et les employeurs peuvent faire entendre leur voix dans toutes les instances, le groupe de l'Afrique fait les recommandations suivantes: il faudrait adopter une approche intégrée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD, en tenant compte du contenu des PPTD au niveau national; les ressources devraient être partagées entre les organismes des Nations Unies afin de limiter autant que possible le chevauchement des efforts à l'échelon national; il faudrait renforcer la collaboration entre les partenaires de développement au sein de la Commission de l'Union africaine afin d'aider les pays à réaliser l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
91. *S'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC)*, une représentante du gouvernement du Bangladesh souligne qu'il est indispensable de poursuivre les activités de l'OIT qui contribuent aux dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable. Elle appelle le Bureau à investir davantage dans la mise en place d'infrastructures à faible émission de carbone, la construction écologique et la création d'emplois verts, conformément à l'initiative verte de l'Organisation. Le Bureau devrait étudier plus avant les menaces que les changements climatiques font peser sur l'emploi avant la tenue de l'édition de 2019 du Forum politique de haut niveau. Le GASPAC salue les lignes directrices élaborées par le BIT pour la passation de contrats avec les collectivités locales en vue de la fourniture de services de base tels que l'eau, l'assainissement et l'énergie, mais demande au Bureau d'étudier la viabilité et l'efficacité de ces lignes directrices. Un appui technique dans le domaine de la promotion des PME, notamment par l'intermédiaire de formations dispensées aux entreprises et à leurs employés, permettrait d'assurer une production efficace. Il est demandé au Bureau de veiller dans tous ses programmes à la protection adéquate et à l'utilisation durable de la biodiversité et des

écosystèmes. Enfin, par souci de clarté, les enjeux du développement durable pour le monde du travail devraient être présentés dans une section distincte du document.

92. *S'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres*, une représentante du gouvernement de la Bulgarie déclare que l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays participant au processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les membres de l'Espace économique européen, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à sa déclaration. Elle rappelle que, dans le cadre des ODD, l'OIT est principalement responsable de la réalisation de l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique. L'Organisation devrait contribuer à la réalisation des autres objectifs en collaborant étroitement avec les organisations compétentes. La transition vers des sociétés durables et résilientes aura des incidences considérables sur le monde du travail et les conditions de travail. L'intervenante appelle de ses vœux l'adoption de politiques qui amélioreront la durabilité des modes de consommation et de production, conformément aux cadres arrêtés à l'échelle internationale. Il convient de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement, tout comme il importe de sensibiliser l'opinion aux coûts socio-économiques de cette dégradation. L'UE est attachée à la promotion d'un modèle de croissance verte qui définisse les grandes lignes d'un changement économique structurel. L'OIT est bien placée pour contribuer à la transition vers une économie circulaire économe en énergie et en ressources qui dynamisera la concurrence et stimulera la croissance économique, tout en créant des emplois décents. Le dialogue social jouera un rôle important, aux niveaux national et local, dans la restructuration des secteurs économiques concernés par la transition vers des énergies renouvelables. Rappelant la situation précaire des travailleurs de l'économie informelle, l'oratrice souligne que l'initiative sur la formalisation de l'économie informelle est essentielle à la réalisation de plusieurs ODD. Forte de ses valeurs, de ses connaissances et de son expérience, l'OIT peut apporter une contribution précieuse au regard des principaux enjeux mentionnés dans le rapport.
93. *Un représentant du gouvernement de l'Azerbaïdjan* déclare que son pays appuie l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail. Il souligne les progrès accomplis par son pays grâce à la mise en place d'un programme de politiques économiques visant à créer des emplois et des possibilités de travail décent et à améliorer le bien-être social. La manière dont l'Azerbaïdjan a évalué les propositions de politiques dans le cadre d'un processus tripartite a été recommandée par l'OIT en tant qu'exemple de bonne pratique.
94. *Un représentant du gouvernement de l'Ethiopie* dit que le Forum politique de haut niveau offrira à l'OIT une occasion de démontrer l'intérêt que présente son mandat pour parvenir à des sociétés durables et résilientes. La contribution apportée par l'OIT dans le domaine de la fourniture de services de base est très appréciée. En ce qui concerne la gestion des ressources en eau, le dialogue social contribue nettement à la répartition équitable de ressources peu abondantes. L'accès aux énergies modernes et l'utilisation efficace de ces énergies ont des incidences sur le développement social et économique. L'orateur salue les programmes de renforcement des compétences dans le domaine de l'énergie mis en œuvre par l'OIT dans trois pays et encourage le Bureau à en faire bénéficier un plus grand nombre de pays. En outre, l'appui que le BIT apporte aux Etats Membres afin qu'ils intègrent les questions du travail dans leurs politiques et programmes nationaux en matière de développement revêt une importance capitale. L'Ethiopie appelle le Bureau à poursuivre et à renforcer sa participation au Forum politique de haut niveau pour y contribuer de façon plus concrète, car il s'agit d'une occasion de s'assurer que la justice sociale est bien au cœur du développement durable.

95. *Un représentant du gouvernement du Pérou* fait observer que, étant donné que l'évolution des formes d'emploi remet constamment en question la façon dont sont traditionnellement perçues les relations de travail types, il est d'autant plus nécessaire de s'assurer que toutes les populations ont accès au travail décent dans tous les pays. Le Pérou a pris des mesures à cette fin en adoptant une stratégie visant à réduire l'ampleur de l'économie informelle grâce à l'amélioration de la productivité et de l'employabilité, en renforçant les capacités institutionnelles en matière d'inspection du travail et en stimulant l'économie formelle. De plus, le pays élabore des plans destinés à réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la discrimination à l'égard des personnes issues de groupes vulnérables. Il met aussi en place un registre permettant de recenser les enfants qui risquent d'être exposés au travail forcé et s'emploie à incriminer le travail forcé dans le Code pénal révisé. Il est en outre en passe d'adopter une législation permettant aux travailleurs de prendre part à la négociation collective. Des espaces de dialogue tripartite sur les questions liées au travail ont été créés dans le pays aux niveaux national et régional. Le Pérou s'emploie à formuler une politique de sécurité sociale afin de s'appuyer sur les progrès déjà réalisés pour aller plus loin et réaffirme son engagement en faveur du travail décent pour tous.
96. *Une représentante du gouvernement de l'Inde* fait savoir que son pays s'emploie à surmonter les difficultés que pose la fourniture de services d'alimentation en eau et d'assainissement de qualité à une population très nombreuse. L'Inde met également en œuvre des programmes visant à développer les infrastructures, à nettoyer les zones urbaines comme les zones rurales et à appliquer des solutions «intelligentes» dans les villes. La gestion efficace et durable de l'eau et de l'assainissement peut, directement ou indirectement, être source d'activité économique et d'emplois de qualité. De plus, l'OIT a les moyens de promouvoir une coopération internationale affranchie du protectionnisme afin de tirer parti des avancées technologiques et de promouvoir l'innovation dans les secteurs d'activité qui dépendent des ressources naturelles.
97. L'Inde s'engage en faveur de la transition vers des énergies propres. Elle est un membre fondateur de l'Alliance solaire internationale et apporte une contribution majeure aux efforts visant à produire un térawatt d'énergie solaire d'ici à 2030. Étant donné que les secteurs d'activité utilisant une énergie plus propre exigent des emplois plus qualifiés, l'OIT devrait promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Cela étant, ces secteurs fonctionnent souvent à perte, ce qui remet en cause leur durabilité et la volonté de nouveaux acteurs de s'y engager. Des consultations de plus grande envergure devraient être menées auprès de toutes les parties prenantes afin de traiter ces questions. L'Inde est favorable au renforcement du rôle de l'OIT dans les efforts visant à remédier aux problèmes que le développement durable pose au monde du travail et espère contribuer à rendre les systèmes plus robustes et plus résilients.
98. *Un représentant du gouvernement de la Fédération de Russie* relève que le développement durable est un facteur déterminant pour toutes les économies, qu'elles soient développées ou en développement. En la Fédération de Russie, nombre de lois et de politiques prévoient déjà des mesures visant à réaliser les ODD. Le pays axe en particulier ses efforts sur la réalisation des ODD 1 et 8 et a obtenu des résultats positifs, parmi lesquels l'augmentation des salaires et la stabilisation du marché du travail. Le président de la Fédération de Russie a reconnu officiellement la nécessité d'améliorer la qualité de l'eau potable, conformément à l'ODD 6, et celle d'améliorer d'au moins 5 pour cent par an la productivité dans les grandes et les moyennes entreprises des principaux secteurs d'activité, notamment en œuvrant à la réalisation de l'ODD 12. Le pays compte intensifier ses efforts à l'avenir et espère pouvoir compter sur l'appui spécialisé de l'OIT dans cette entreprise.

99. *Un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran* se dit favorable aux mesures prises jusque-là par le Bureau. Il souligne la relation qui existe entre les dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable. Ne pas s'attaquer aux problèmes que posent les changements climatiques et leurs incidences sur le monde du travail aurait pour effet de compromettre la capacité des pays à atteindre nombre des ODD. A l'approche du centenaire de l'OIT, les gouvernements et les partenaires sociaux devraient étudier puis adopter de nouvelles initiatives constructives et propres à créer un climat de confiance afin de relever ce défi. Les mandants tripartites de l'OIT doivent impérativement chercher à élaborer ensemble une stratégie cohérente et convergente pour résoudre les problèmes recensés. L'OIT a un rôle à jouer dans le renforcement de la coopération internationale aux fins de la mise en place d'une économie verte. Davantage de travaux de recherche devraient être menés au sujet des difficultés et des possibilités que fait naître la transition verte. Celle-ci exige des travailleurs qualifiés et des entreprises productives, et notamment des coopératives possédant un savoir-faire technique. La République islamique d'Iran a adopté un plan d'action national pour les emplois verts et salue le renforcement de la coopération internationale à cet égard.
100. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* se réjouit que le Programme 2030 établisse le principe d'une responsabilité partagée. Tout en reconnaissant les liens étroits existant entre le monde du travail et les ODD qui sont exposés brièvement dans le document, elle demande à l'OIT de consacrer en priorité ses ressources aux domaines qui relèvent strictement de son mandat. Dans cette perspective, elle estime que l'Organisation jouera un rôle plus important dans le Forum politique de haut niveau de 2019, qui portera sur la question du travail décent et de la croissance économique, et un rôle plus limité pendant l'édition de 2018 du forum. Elle appuie vigoureusement le principe de responsabilité nationale mis en avant dans le Programme 2030. Les pays doivent œuvrer à la mise en œuvre de ce programme dans le respect de leurs politiques et priorités nationales. Lorsque les mandants en font la demande, le BIT devrait leur fournir une assistance pour les aider à mieux comprendre les incidences de la gestion durable de l'eau, de l'énergie et des villes ainsi que des modes de production et de consommation durables sur les économies nationales, et à protéger les écosystèmes. Il devrait aussi aider les Etats Membres à élaborer des politiques dans ces domaines, ce qui profiterait aux travailleurs et aux entreprises.
101. *Un représentant du gouvernement du Népal* déclare que l'approvisionnement en eau pose encore des problèmes dans son pays et que son gouvernement souhaiterait bénéficier de l'assistance du BIT dans les domaines de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, des énergies fiables, durables et peu coûteuses, des modes de production et de consommation durables, des villes durables et de la protection des écosystèmes. Il souligne l'importance que revêt la réalisation des ODD 7 et 11 et les difficultés que soulèvent ces objectifs. Les ressources sont limitées, et leur exploitation excessive risque de mettre en danger les moyens de subsistance. Par conséquent, l'intervenant demande au Bureau d'élargir la portée des programmes tels que l'initiative visant à promouvoir des entreprises durables, compétitives et responsables (SCORE) et le Partenariat mondial pour une action sur l'économie verte (PAGE). Des solutions innovantes et durables pour l'emploi et une moindre dépendance à l'égard des ressources naturelles sont indispensables pour protéger la biodiversité au Népal. Le pays demande au Bureau de préparer avec le plus grand soin sa contribution au Forum politique de haut niveau et de consulter régulièrement les mandants à ce sujet.
102. *Une représentante du gouvernement de l'Argentine* juge préoccupant que l'ODD 13 sur les changements climatiques ne soit examiné qu'en 2019. Les autres ODD devraient par conséquent être examinés sous l'angle de leurs liens avec l'ODD 13. L'oratrice salue les travaux réalisés par l'OIT dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en particulier le programme d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre. L'OIT doit impérativement poursuivre ses travaux en matière de création d'emplois et de formation d'une façon qui stimule la transition vers des énergies renouvelables. Les emplois verts sont essentiels si l'on

veut réduire l'incidence des entreprises et des secteurs économiques sur l'environnement, car ils améliorent l'efficacité et l'efficacité énergétiques dans la consommation de matières premières et d'eau. Il est indispensable de renforcer la résilience des villes. Cela devrait passer par la création d'emplois décents propres à favoriser une croissance écologiquement durable. Les gouvernements devraient échanger des connaissances afin d'améliorer la planification et la gestion urbaines. Les modes de production et de consommation doivent changer. L'adoption de modes de production durables pourrait être encouragée grâce au dialogue tripartite, et l'OIT pourrait faciliter la mise en œuvre de cette transition dans les PME. Afin de promouvoir des modes de consommation durables, les entreprises pourraient concevoir des solutions qui encouragent les populations à adopter des modes de vie plus durables, et les gouvernements pourraient mobiliser une assistance technique et financière pour renforcer les capacités scientifiques et technologiques dans ce domaine. Il est également important de protéger la biodiversité. Les populations autochtones fournissent un exemple précieux à cet égard. Le mot fort doit être la protection, à la fois de la biodiversité, des ressources, des travailleurs et des migrants. L'Argentine convient qu'il faut donner la priorité aux piliers de l'Agenda du travail décent dans toutes les mesures visant à parvenir à un développement durable, solide et inclusif.

- 103.** *Un représentant du gouvernement du Brésil* fait observer que l'OIT devrait encourager la création d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables. Dans les zones rurales, le déploiement d'une action interinstitutions, par exemple entre l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), permettrait de mieux lutter contre la pauvreté et le chômage. Le Brésil reconnaît qu'il est nécessaire de traiter en même temps la question des nouvelles technologies et celle des normes du travail, tout en favorisant des modes de consommation et de production durables. La dimension sociale ne doit pas être négligée dans les efforts visant à parvenir au développement durable.
- 104.** *Un représentant du Directeur général* (Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats (DDG/FOP)), répondant à une question posée par le groupe des employeurs, dit que le Bureau propose plusieurs programmes de formation qui s'adressent à tous les mandants, et en particulier aux partenaires sociaux, notamment en ce qui concerne la transition vers le travail décent, les emplois verts et l'habitat durable. Dans ce domaine, les travaux du Bureau sont menés aux niveaux national, régional et mondial. A l'échelon national, le Bureau fournit un appui à tous les mandants des pays qui présentent un examen national volontaire. Au niveau régional, il fournit un appui pour toutes les activités connexes, et à l'échelle mondiale il organisera des manifestations et des activités dans le cadre du Forum politique de haut niveau. Le Bureau félicite ses mandants des efforts qu'ils font en vue de réaliser les ODD et a pris note des besoins qu'ils ont exprimés. Tous les amendements et toutes les propositions et orientations formulés au sujet du document GB.332/HL/2 seront examinés avant la tenue du forum. En ce qui concerne les déclarations faites par les gouvernements des Etats-Unis et du Népal, le représentant du Directeur général fait observer que les éditions de 2018 et 2019 du Forum politique de haut niveau seront pertinentes pour l'ODD 8, qui est au cœur des activités de l'OIT.

Décision

- 105.** *Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour élaborer plus avant la contribution de l'OIT à l'édition 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.*

(Document GB.332/HL/2, paragraphe 61.)